



Je dois hérité mais j'ai certaine dette,

Par **annick**, le **23/02/2008 à 15:33**

ma mere est décédé, et nous avons une maison en vente partager en 4 part car la part de ma mère va au fond de solidarité car elle avait une pension depuis 20ans du fond de solidarité. comme j'ai des dettes certaines remboursé d'autres en court et une qui ne sait pas manifesté depuis 22ans car j'étais tellement endetté que l'on ma conseillé d'écrire, et pour cette dette si je n'avais pas de réponse sous 10 jours elle serait caduque. Malgré tout j'ai un peu peur car j'ai beaucoup de difficulté, et je voulais savoir si le notaire retiendra mon héritage

Par **Visiteur**, le **26/02/2008 à 00:11**

Le notaire ne peut retenir votre héritage que si il y a opposition de la part d'un ou plusieurs créanciers.

Les délais de prescription peuvent aller jusqu' à 30 ans.

Néanmoins je pense que vous avez été contente de trouver de l'aide lorsque vous en aviez besoin et cela pourrait arriver encore, alors je ne saurai que vous conseiller, pour votre tranquillité future, de régler à cette occasion, les dettes les plus importantes ou urgentes.